



Règlement d'Ordre Intérieur du Wellington





1 Introduction

Le règlement d'ordre intérieur dicte les règles de bonnes conduites pour toute personne présente dans les infrastructures du Wellington : joueurs, coaches, entraîneurs, parents, arbitres, managers, visiteurs, etc... aussi bien pour la section Hockey que Tennis.

Le Wellington attende également de ses joueurs qu'ils appliquent les mêmes règles lors des matches en déplacement, en plus du règlement d'ordre intérieur du club visité.

2 Déroulement des entraînements et des matches

2.1 Ponctualité et respect du timing

Les joueurs, coaches et officiels sont tenus d'arriver en équipement complet :

- À l'heure précise lors des entraînements, et
- Au moins 30 minutes à l'avance lors des matches (heure précise définie par le coach).

Une fois l'entraînement ou le match terminé, toutes les personnes présentes sur le terrain sont tenues de libérer le terrain au plus vite pour permettre à l'entraînement (ou match) suivant de débuter à l'heure prévue.

Le débriefing du match se fait en dehors du terrain. Merci d'inviter vos adversaires à en faire de même.

2.2 Équipement officiel du Wellington

Lors des matches officiels, chaque joueur est tenu de porter l'équipement officiel du Wellington portant le logo de notre sponsor.

Les tenues provenant d'autres fournisseurs, ou arborant des anciens sponsors ne sont plus acceptées, il en va du respect de notre sponsor.

Les joueurs sont libres de porter la tenue de leur choix pour les entraînements, échauffements ou rencontres amicales, pour autant qu'elle soit adaptée à la pratique de leur sport.

Les vêtements accessoires (sweats, vestes, trainings...) sont également libres.

Les équipes qui font appel à leurs propres sponsors doivent demander au préalable l'autorisation à la cellule sponsoring du Wellington afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt avec les sponsors officiels.

2.3 Présence et participation

Il est primordial de respecter ses coéquipiers en mettant tout en œuvre pour être présent le plus possible aux entraînements et matches.

En cas d'absence, les joueurs, coaches et officiels sont tenus de prévenir suffisamment à l'avance les responsables.

Un forfait pour cause d'absence ou d'équipe incomplète (ou toute autre raison) sera systématiquement sanctionné d'une amende par les fédérations concernées, à charge de l'équipe.

Toujours par respect pour ses coéquipiers, il est fortement conseillé aux joueurs de venir en forme et d'éviter les excès lors des veilles de match.



2.4 Respect et Fair-Play

Toutes les personnes participant ou assistant à un entraînement ou match sont tenues de faire preuve de respect et de Fair-Play à l'égard des autres personnes présentes (managers, bénévoles, en ce compris des équipes adverses et/ou des clubs hôtes).

Les comportements irrespectueux ne seront pas tolérés, tels que :

- Refuser de saluer l'adversaire,
- Gestes déplacés et vulgarités,
- Contester de manière virulente une décision d'arbitrage,
- Insulter, dénigrer ou menacer ses adversaires ou co-équipiers,
- Actes de violence physique,
- Etc...

L'Esprit sportif prône l'humilité dans la victoire et la dignité dans la défaite.¹

2.5 Respect du coaching

Il est demandé à toute personne assistant à un match de ne pas interférer avec les instructions du coach. Il est, bien entendu, vivement conseillé d'encourager les joueurs, mais ceci ne doit pas se transformer en double coaching qui n'apportera que confusion chez les joueurs. On privilégiera les encouragements à l'équipe dans son ensemble plutôt qu'à des joueurs individuels.

2.6 Respect des infrastructures

Les joueurs, coaches et officiels sont tenus de respecter les infrastructures sportives du club, ceci inclut entre autres :

- S'assurer d'entrer sur le terrain ou dans les vestiaires avec des chaussures présentant un état de propreté acceptable (pas de boue ni graviers...)
- Remettre en état des dug-outs et banquettes avant de quitter le terrain,
- Replacer les goals si ceux-ci ont été déplacés,
- Récupérer les balles, cônes et chasubles appartenant au club,
- Passer le filet sur les terrains de tennis,
- Respect des vestiaires et sanitaires à laisser dans un état de propreté que l'on souhaiterait pour soi-même

Les supporters sont tenus de ramener au bar les verres et tasses emportées.

Les membres et leurs invités sont invités à utiliser les douches avec modération, de soigneusement fermer les robinets et d'éteindre les lumières en quittant les lieux. Il est strictement interdit d'introduire des chiens dans les vestiaires et de s'y livrer à des jeux quelconques. Il est recommandé aux membres et à leurs invités de ne jamais laisser des objets de valeur sans surveillance, en particulier aux vestiaires.

2.7 Arbitrage hockey

Le Wellington ne met pas d'arbitres à disposition des équipes de hockey. Ces dernières sont responsables de fournir leurs propres arbitres. Cependant, le Wellington organise chaque année des cours d'arbitrage et offre la première inscription à l'examen d'arbitrage à

¹ [Charte du Mouvement Sportif de la FWB](#)



quiconque le demande. Nous encourageons vivement tous les parents, grands frères, grandes sœurs, etc... à passer leur examen.

A défaut d'arbitrer eux-mêmes, les parents sont invités à trouver parmi les jeunes joueurs du club (ou d'autres clubs) des arbitres volontaires.

Un groupe WhatsApp accessible à tous a été créé par le club pour mettre en contact joueurs et arbitres. Celui-ci est accessible via ce lien :

<https://chat.whatsapp.com/HS43O6OqOV0GLPifBmimW7>

2.8 Comportement en déplacement et sur les réseaux sociaux

Lors des rencontres en déplacement, tout joueur, coach, officiel et même parent de joueurs du Wellington porte l'image du club. Ils sont donc tenus de respecter le ROI du Wellington ainsi que les règles du club visité.

Les règles de respect et de Fair-Play sont également applicables sur les réseaux sociaux afin de ne pas ternir à l'image du club.

2.9 Hockey Indoor

Le indoor se pratiquant par définition à l'intérieur, généralement dans des endroits confinés et bruyants, les règles de respect et de Fair-Play sont d'autant plus importantes étant donné la proximité entre les joueurs et leurs accompagnants.

Les règles imposées par la fédération sont bien sûr d'application à tout moment, aussi bien en entraînement qu'en match :

- Obligation de porter un gant de salle complet, un protège-dent et des protège-tibias, il en va de la sécurité des joueurs et de la responsabilité du staff sportif. Aucune exception ne sera tolérée. La fédération interdit l'accès au terrain aux joueurs ne respectant pas ces règles.
- Obligation de porter des chaussures de salles (semelle blanche non marquante) pour toutes les personnes accédant à la surface de jeu
- Interdiction de porter des chaussures sales. Il est donc obligatoire de mettre ses chaussures au dernier moment avant de monter sur le terrain, mais également de les retirer avant de sortir de la salle. Des chaussures sales abîment le terrain, impliquant des amendes au club, mais le rendent également glissant et dangereux pour les joueurs.



3 Comportement général au sein du club

3.1 Respect du club et de ses infrastructures

Toute personne présente dans l'enceinte du club est tenue d'en respecter les infrastructures. Ceci inclus entre autres :

- Le respect des consignes d'interdiction de fumer,
- L'interdiction de jeter des détritus et mégots ailleurs que dans les poubelles et cendriers,
- L'interdiction de dégrader les installations,
- L'interdiction de diffuser de la musique sans autorisation préalable de la direction,
- L'obligation de porter une tenue correcte en toute circonstance

Toute publicité, quête ou sollicitation quelconque, même dans un but philanthropique, est défendue dans l'enceinte du club, à moins d'avoir été autorisée par la direction.

3.2 Alcool

L'alcool est autorisé à partir de l'âge légal au sein du Wellington, en revanche sa consommation doit se faire avec modération. Tout débordement lié à une consommation excessive d'alcool fera l'objet de sanctions, pouvant conduire à l'exclusion définitive du club à l'appréciation du Comité d'éthique, notamment :

- Actes grossiers ou violents,
- Vandalisme ou dépréciation,
- Uriner en public,
- Tout acte mettant en péril la santé, l'harmonie et la bonne cohabitation de nos membres ou hôtes dans l'enceinte du Wellington

Il est également strictement interdit d'apporter des boissons alcoolisées qui n'auraient pas été directement sous le contrôle de notre équipe Horeca.

3.3 Drogues illicites

Il est strictement interdit de consommer toute drogue illicite sur TOUT le site du Wellington. Des sanctions lourdes seront prises à l'égard des personnes non respectueuses de ce point, pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate et définitive du club.

Les produits dopants et médicaments sans ordonnance ayant effet sur la performance sportive sont également interdits.

3.4 Parking

Les règles suivantes sont d'ordre vital afin de permettre :

- 1) L'accès aux terrains par les véhicules de secours,
- 2) L'évacuation de blessés en cas d'accident, et
- 3) D'assurer la sécurité des enfants qui sont amenés à traverser les parkings pour se rendre d'un terrain à l'autre

Toute personne utilisant les parkings du Well est tenue de :

- Ne pas garer son véhicule sur les zones d'accès aux secours :
 - o Les chemins en gravier longeant le club-house,



- Le chemin d'accès entre le T1 et le parking du magasin « Plaisir du Jardin »,
 - Le chemin en gravier montant vers le T2
- Ne pas garer son véhicule d'une manière qui pourrait empêcher un autre véhicule de sortir du parking,
- Respecter le marquage au sol s'il est présent,
- Toujours donner la priorité aux piétons, et
- Respecter le code de la route et faire preuve de courtoisie

Les motocyclettes, vélomoteurs et vélos doivent être conduits à la main et moteur arrêté à partir de l'entrée du club. Ils doivent être parqués à l'endroit qui leur est réservé.

3.5 Voisinage

Notre club partage son merveilleux environnement avec tous les habitants du quartier. Le respect mutuel, tout particulièrement pendant les week-ends et/ou en soirée, implique que tous nos membres et visiteurs veillent à ne pas causer de troubles excessifs et de tapage nocturne. Merci à tous de veiller au respect de la réglementation applicable et des clauses ci-dessous :

- Toute personne (membre ou non) présente dans l'enceinte du club observera une attitude correcte et sportive, respectueuse de l'ordre public et tout particulièrement du voisinage. A cette fin, les cris injurieux, asociaux ou antisportifs sont strictement interdits.
- L'utilisation des instruments de musique excessivement bruyants sont interdits dans l'enceinte du club: cornes de brume, klaxons, vuvuzelas. En cas de nécessité, et en vue d'assurer le respect de l'ordre public et du voisinage, les responsables du club pourront ponctuellement interdire l'utilisation de tout autre instrument excessivement bruyant. Toutefois, le club se réserve le droit d'utiliser ponctuellement des klaxons ou autres instruments équivalents en vue d'assurer le bon déroulement d'évènements organisés.
- Toute personne présente dans l'enceinte du club veillera à ne pas garer son véhicule devant les garages des voisins, ni sur les trottoirs, obligeant les piétons à emprunter la route.
- Les responsables du club pourront obliger toute personne ne respectant pas ces consignes de quitter immédiatement l'enceinte du club. Et, en cas de refus, de faire intervenir les forces de l'ordre à l'encontre de toute personne récalcitrante.

Équipements supplémentaires et utilisation des installations de hockey

Dans le but de limiter le bruit ou d'éviter sa propagation, le club a pris les mesures suivantes:

- Utilisation des mousses de protection des planches de goal de hockey durant les entraînements,
- Diminution progressive et automatique de l'éclairage des terrains de hockey à partir de 22h00 (au plus tard), et extinction totale de l'éclairage dès 22h10 (au plus tard) afin d'assurer le respect des horaires d'activité hockey.

Terrains de hockey: périodes d'activité pour les entraînements et compétitions ARBH

- Semaines normales
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi: de 17h00 à 22h00
 - Mercredi: de 14h00 à 22h00



- Samedi et dimanche: de 08h30 à 20h00
- **Périodes de congés scolaires**
 - Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi: de 08h30 à 22h00
 - Samedi et dimanche: de 08h30 à 20h00

3.6 Animaux

Les animaux sont interdits sur les terrains de sports. Ils sont autorisés au sein du club ainsi que dans le club-house du moment qu'ils ne représentent pas de gêne pour les autres membres et visiteurs, et qu'ils sont tenus en laisse. Ils restent à tout moment sous la responsabilité de leur propriétaire. Le WELLINGTON décline toute responsabilité à cet égard.





4 Sanctions

Les comportements irrespectueux répétés ou jugés comme étant graves seront portés à l'attention du Comité d'Éthique et ou du Conseil d'Administration du Wellington qui convoquera la ou les personnes concernées.

En fonction de la gravité des faits ou de son caractère répétitif, une sanction pourra être prononcée, allant du simple avertissement jusqu'à l'exclusion immédiate et définitive du club.

En cas de comportement irrespectueux d'un joueur visiteur, son club sera directement averti.

5 Rappel des règlements officiels Hockey

Le Wellington tient à rappeler que tout affilié à la fédération est tenu de respecter les règlements sportifs de l'ARBH² et de la LFH³.

Pour rappel, ces règlements définissent :

- Le déroulement des rencontres,
- L'organisation des championnats,
- Les règles de jeu, mais aussi
- **L'encadrement des matches** (arbitrage et délégués au terrain).

Extraits choisis :

Pouvoirs des Arbitres

*Pendant les rencontres, les Arbitres sont garants des Règlements et règles de jeu et leurs décisions sont souveraines. Ils sont juges de l'ordre **sur et autour du terrain** (y compris la tour vidéo) **avant, pendant et immédiatement après la rencontre**.*

Il est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires au respect de cet ordre, sans préjudice, notamment, des pouvoirs attribués au Délégué au Terrain. [...]

Maintien de l'ordre

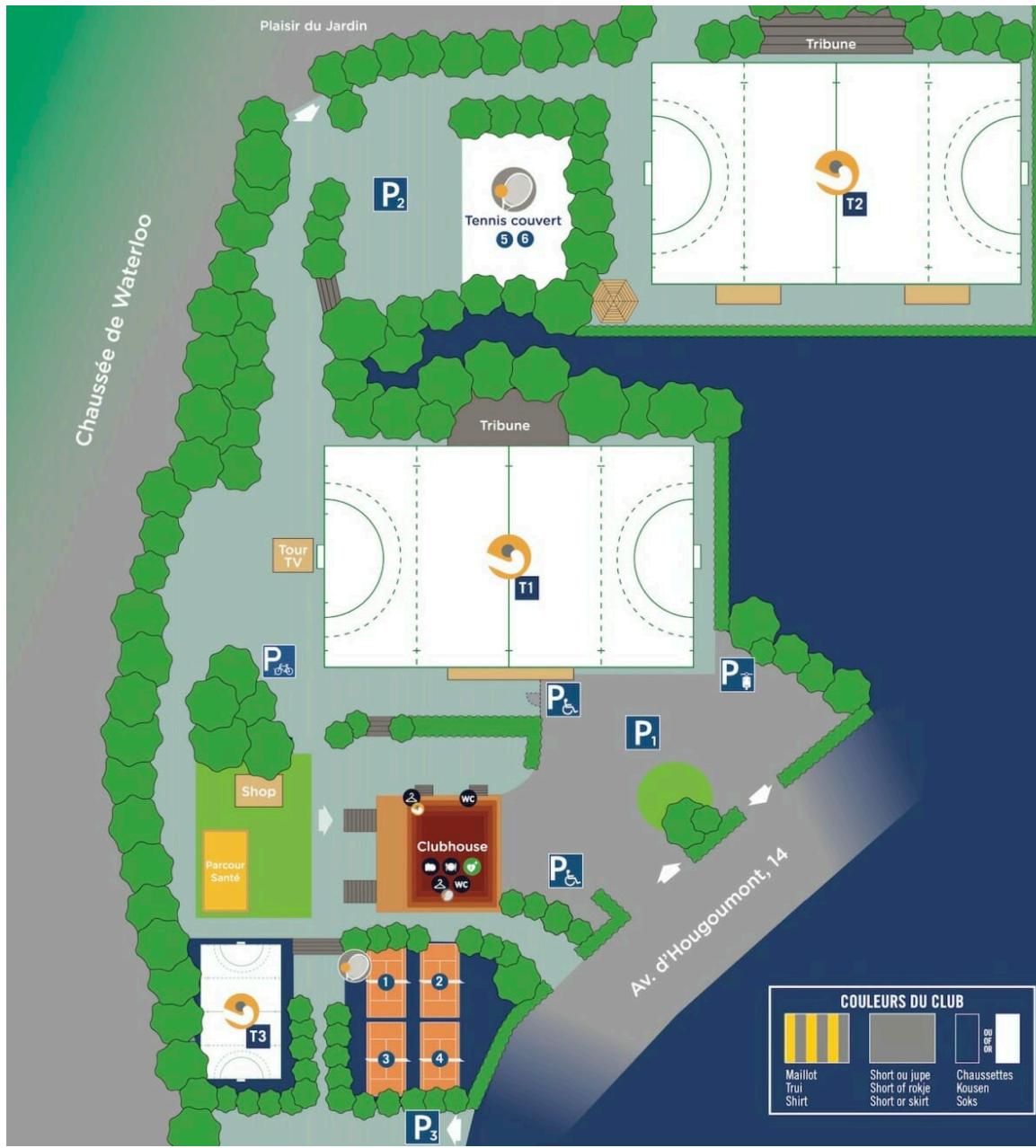
Les Clubs participant aux compétitions nationales de la LFH doivent, lorsqu'ils sont visités, prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité et l'intégrité des Arbitres, Coach Arbitres et du MO dès leur arrivée dans leurs installations jusqu'à deux heures après la fin de la rencontre. Ceci est d'application dans toute l'enceinte des installations, [...]

Délégué au terrain

Le Délégué au terrain est responsable de la conduite des membres assis sur les bancs de touche, et de manière générale de toutes les personnes se trouvant autour du terrain. [...]

² <https://hockey.be/wp-content/uploads/2019/11/Reglement-sportif-ARBH-KBHB-2019-2020.pdf>

³ <https://hockey.be/wp-content/uploads/2019/11/Reglement-sportif-LFH-2019-2020.pdf>



Plan des infrastructures du Wellington